

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juillet 2017

## RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 365

présenté par

M. Dharréville, M. Azerot, Mme Bello, M. Bruneel, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Nilor, M. Lecoq, M. Jumel, M. Peu, M. Fabien Roussel,  
M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 12.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

À travers cette disposition de l'article premier, le Gouvernement entend faciliter la négociation d'un accord en l'absence de délégué syndical dans l'entreprise.

Loin de favoriser le développement de la présence des organisations syndicales dans l'entreprise, de telles dispositions encouragent le contournement de celles-ci en permettant la signature d'accords par des élus du personnel sans mandat syndical.

C'est pourquoi nous demandons le retrait de ces dispositions.